

CACES® R389

Catégories 1 et 3

Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol

Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg

OBJECTIFS

- Être capable de pratiquer sa fonction dans les meilleures conditions de sécurité et d'efficacité
- Prévenir les accidents du travail
- Maîtriser la spécificité de la conduite des chariots sur site industriel

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- L'animation de cette formation est axée sur le vécu des personnes et leurs besoins spécifiques
- Formation action, basée sur la mise en application réelle sur le terrain des notions vues sur le plan théorique
- Livret cariste remis aux stagiaires

PRÉ-REQUIS

- Avoir 18 ans, être en capacité de lire des consignes écrites et de répondre par écrit aux questions posées

RECONNAISSANCE

- Attestation de capacités
- Après examen, délivrance, si résultat favorable, d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) en application de la recommandation R389 (valable 5 ans).

MODALITÉS PRATIQUES

- Durée : 4 jours



PROGRAMME

Partie Théorique :

- **Organismes de contrôle et de prévention :** Inspection du travail, service prévention de la CARSAT, médecine du travail, contrôle technique.
- **Obligations réglementaires :** Responsabilités encourues par le cariste, conditions requises pour l'utilisation d'un chariot élévateur, conditions à respecter pour circuler en entreprise et sur la voie publique, droit de retrait.
- **Technologie des chariots élévateurs :** Catégories de chariots et caractéristiques fonctionnelles, principaux éléments du chariot élévateur, conditions de stabilité du chariot et plaque de charge du constructeur, circuit hydraulique, sources d'énergie et secteurs d'utilisation, organes de service et dispositifs de sécurité, entretien, vérification, maintenance à la charge du cariste.
- **Mise en œuvre des mesures de sécurité :** Facteurs d'accidents, dispositifs de protection du conducteur, pictogramme et signalisation routière, risques liés aux carburants et équipements électriques (batterie de traction), produits dangereux : règles de transfert et de stockage, plan de circulation interne, transport, élévation de personnes.

Partie Pratique :

- **Effectuer les vérifications et opérations nécessaires avant les déplacements.**
- **Conduite, circulation, manœuvres :** Circuler avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant et marche arrière, en virage ; Arrêter le chariot en position de sécurité ; Circuler et s'arrêter sur un plan incliné ; Prendre et déposer une charge au sol ; Charger et décharger le chariot d'un engin de transport, opérations spéciales,



CONTACT

Saint-Etienne :

Sophie JOUENNE – Tél : 04 77 92 89 90

E-mail : sjouenne@citedesentreprises.org

Roanne :

Gaëlle ALIX – Tél : 04 77 68 49 69

E-mail : galix@citedesentreprises.org